



COMMISSION EUROPÉENNE  
DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, Dialogue social  
**Dialogue social, Relations industrielles**

**REUNION PLENIERE DU COMITE DU DIALOGUE SOCIAL DU SECTEUR DE LA  
CONSTRUCTION**

**14 juin 2012 (de 14 heures à 17 heures)**

**1. Accueil**

La réunion est présidée par M. François Jacquel (FIEC), en remplacement de M. Thomas Schleicher (FIEC) qui ne peut participer à la réunion. Le président ainsi désigné souhaite la bienvenue aux participants.

**2. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2011.**

Le compte rendu de la précédente réunion du 15 décembre 2011 sera considéré comme approuvé si aucune observation n'est formulée par les participants au cours des prochaines semaines.

**3. Stratégie de l'Union européenne (UE) en matière de santé et de sécurité (2013-2020)**

M. Domenico Campogrande (FIEC) précise que le document de prise de position commune du secteur est sur le point d'être finalisé. La FIEC souhaite néanmoins attendre l'appréciation de la Commission sur la précédente stratégie en matière de santé et de sécurité.

M. Werner Buelen (FETBB) cède la parole à M. Kevin Williamson (FETBB). Ce dernier souligne combien il est important, pour la FETBB, de conserver la référence à l'emploi indépendant au point 10 de la troisième version du document de prise de position. M. Schmidt (FETBB) fait observer à propos du point 19 dudit document que les petites et moyennes entreprises (PME) ne peuvent pas appliquer des normes de santé et de sécurité différentes de celles auxquelles sont soumises les autres entreprises. M. Werner Buelen (FETBB) rappelle en outre que, lors de la dernière réunion plénière, il a été convenu de ne pas faire mention du problème des charges administratives dans les documents communs. Du point de vue des organisations syndicales, cette mention est une façon pour les employeurs de ne pas prendre en compte les obligations législatives. M. Campogrande

(FIEC) indique qu'il importe, en tout état de cause, de se référer au libellé précédemment validé dans les documents communs antérieurs.

Il est convenu que les secrétariats de la FETBB et de la FIEC continueront à travailler sur le document de prise de position dès que la Commission aura rendu son évaluation de la précédente stratégie de santé et de sécurité.

#### **4. Projets communs pour 2012**

##### **a) Conseil sectoriel européen sur les compétences dans le secteur de la construction**

M. Domenico Campogrande (FIEC) fait observer que l'expert externe qui a été nommé par la FIEC et par la FETBB a reçu un nombre représentatif de réponses de la part des affiliés des deux organisations, concernant l'opportunité de constituer un conseil spécifique sur les compétences. Cette possibilité reçoit un accueil favorable. Le projet de rapport final sera diffusé prochainement et la conférence finale aura lieu le 27 novembre 2012. Le rapport sera présenté à cette occasion et il sera ensuite décidé si le secteur de la construction constitue ou non un conseil sectoriel sur les compétences.

M. Domenico Campogrande (FIEC) précise également que la FIEC participera probablement, d'ici à la mi-août, à un projet pilote sur les économies d'énergie dans le cadre de l'initiative «alliances des compétences sectorielles».

##### **b) Modules d'information sur l'amiante**

M. Werner Buelen (FETBB) informe l'assemblée du décès du coordonnateur du projet, M. Bernd Eisenbach (FETBB, DE). Les participants observent une minute de silence.

Le premier séminaire de ce projet est prévu le 21 juin 2012.

##### **c) Guide sur la santé et la sécurité**

M. Domenico Campogrande (FIEC) indique que le guide sur la santé et la sécurité est désormais traduit en treize langues. Il sera également disponible au format PDF et téléchargeable depuis les sites web de la FIEC et de la FETBB. Faute d'avoir été contrôlée par les affiliés, la traduction estonienne n'est pas encore définitive. La prochaine étape consiste à distribuer ce guide au niveau national. La FIEC propose de soumettre un nouveau projet de diffusion et de promotion du guide à l'échelle européenne.

##### **d) Fonds sociaux paritaires**

M. Werner Buelen (FETBB) rappelle que ce projet spécifique a pour objet de doter les partenaires sociaux en Pologne, en Bulgarie et en Roumanie d'un savoir-faire en matière d'établissement de fonds paritaires. La Pologne a reçu un soutien positif de la Fundación Laboral (fondation professionnelle espagnole de la construction). Si la Roumanie compte déjà un certain nombre de structures, celles-ci doivent cependant être renforcées; l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics en France) s'est proposé d'offrir son soutien à ces structures. Les partenaires sociaux bulgares travaillent en étroite collaboration avec

l'association allemande BG BAU. La FETBB organise et coordonne l'assistance technique au niveau de l'UE.

## **5. Formation professionnelle (rapport du groupe de travail du 15 février 2012)**

M. Alfonso Perri (FIEC, IT) résume les travaux du groupe de travail, lesquels ont été consacrés principalement à la question de savoir comment attirer les jeunes vers le secteur de la traduction ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications. M. Perri mentionne, à titre d'exemple, la situation préoccupante de la Grèce où près de 40 % des travailleurs occupés dans le secteur de la construction n'ont reçu aucune formation. En Allemagne, le manque de travailleurs qualifiés se fait aussi sentir, même si des campagnes de grande ampleur sont organisées. La France est un peu plus avancée à cet égard. Des messages pédagogiques ont été adressés au corps enseignant.

M. Jacquél (FIEC, FR) souligne que les responsabilités sont partagées et qu'il appartient au secteur d'attirer les jeunes et de leur ouvrir des possibilités. M. Kyösti Suokas (FETBB, FI) explique que les jeunes dotés d'une formation ont parfois des difficultés à trouver un emploi fixe car certains employeurs préfèrent travailler sur la base de contrats flexibles. La plupart du temps, la situation de ces jeunes demeure donc assez précaire. M. Romano Baldi (FETBB, IT) fait observer qu'il est difficile de trouver des jeunes qualifiés ayant également des compétences technologiques. C'est pourquoi il importe de continuer à mettre la pression sur les systèmes éducatifs afin qu'ils proposent aux jeunes des programmes de cours orientés spécifiquement vers les technologies de l'information.

M. Domenico Campogrande (FIEC) signale que, dans le cadre de la compétition européenne sur les métiers qui se tiendra à Spa-Francorchamps, la FIEC organisera un atelier de travail sur les compétences propres au secteur de la construction au cours de la matinée du 5 octobre 2012. Une brochure sur le tutorat sera présentée à cette occasion. La FETBB sera aussi invitée à participer à cet événement.

## **6. Santé et sécurité au travail (rapport de la réunion du groupe de travail du 20 mars 2012)**

M<sup>me</sup> Cristina Garcia Hergueda (FIEC, ES) présente une synthèse des travaux du groupe de travail sur la santé et la sécurité, qui étaient consacrés aux problèmes relatifs à l'amiante, à la nouvelle stratégie européenne en matière de santé et de sécurité pour la période 2012-2013 ainsi qu'aux différents projets de dialogue social dans ce domaine (guide sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail et modules d'information sur l'amiante).

## **7. Emploi (rapport de la réunion du groupe de travail du 24 mai 2012)**

M. Werner Buelen (FETBB) informe les participants que le train de mesures «Emploi» a été présenté par la Commission européenne. Certaines questions concernent plus directement le secteur de la construction comme, par exemple, la proposition relative au travail non déclaré, au sujet duquel la Commission élabore actuellement une communication spécifique, ou encore la question du travail indépendant et de l'introduction éventuelle d'une carte d'identité sociale — deux sujets liés à la directive d'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs. Ce train de mesures a, en outre, pour objet de promouvoir le dialogue social. Concernant l'évolution des rémunérations qui est également abordée dans la communication de la Commission, la

FETBB est d'avis qu'il convient de respecter le principe d'autonomie des partenaires sociaux. M. Werner Buelen estime que, bien qu'il soit relativement vague et préoccupant, le train de mesures «Emploi» peut être l'occasion de présenter l'avis des partenaires sociaux sur ces différents points.

M. Campogrande (FIEC) fait observer, par ailleurs, que le verdissement de l'économie et les emplois verts représentent aussi un sujet majeur de ce train de mesures, sur lequel il y a lieu de se pencher.

M. Jacquél (FIEC, FR) fait savoir qu'une délégation de la FIEC a rencontré M. Jean-Louis De Brouwer, directeur de la direction «Europa 2020: Politiques de l'emploi» à la Commission européenne. Lors de cette réunion, M. De Brouwer a suggéré que le secteur de la construction joue le rôle de secteur-pilote et lance, à l'essai, des actions ciblées et pratiques en liaison avec le train de mesures «Emploi». Il a encouragé les partenaires sociaux à déterminer de concert les questions prioritaires et à développer des actions spécifiques. La Commission pourrait apporter son soutien à cette initiative-pilote.

Pour ce faire, M. Domenico Campogrande (FIEC) suggère qu'un petit groupe de travail commun élabore un document de travail sur le train de mesures «Emploi» en y associant les deux parties. En ce qui concerne plus spécifiquement la carte d'identité, la FIEC et la FETBB ont demandé à Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) d'effectuer une étude sur les cartes qui existent déjà dans les différents États membres ainsi que sur une éventuelle base juridique pour une carte d'identité sociale de l'Union européenne. Si la fondation ne peut pas procéder à cette étude sur ce dernier point, il est suggéré de soumettre un projet commun. Sur la question des rémunérations, M. Campogrande (FIEC) indique qu'il sera probablement plus difficile de soumettre des propositions concrètes, dans la mesure où il ne sera pas aisé de parvenir à un consensus.

M. Franck Schmidt (FETBB, DE) insiste sur le fait que l'Union européenne ne doit pas intervenir dans le processus de négociation des rémunérations au niveau national. M. Kyösti Suokas (FETBB, FI) explique qu'il existe, en Finlande, une carte d'identité sociale mais que le système ne fonctionne pas très bien. À compter de 2013, chaque travailleur recevra un numéro fiscal et l'employeur devra transmettre un document reprenant la liste des numéros fiscaux de tous les travailleurs employés par son entreprise.

Pour ce qui est de la possibilité d'émettre un avis commun sur la directive d'exécution, les points de vue des deux parties concordent sur les mesures de contrôle devant être prises par les États membres, mais divergent, en revanche, sur le principe de responsabilité conjointe. Les secrétariats de la FETBB et de la FIEC examineront la possibilité de parvenir à un avis commun; la FIEC se réserve néanmoins la possibilité de publier un document de prise de position distinct.

Pour ce qui est de la directive sur les détachements intragroupe, le Parlement est d'avis que la notion de groupe doit être étendue aux sous-traitants, ce qui pose problème dans le cas de transferts de sociétés. La FETBB souligne qu'il existe aussi quelques inquiétudes quant à la mobilité dans l'UE. Des discussions informelles sont en cours entre le Parlement et le Conseil. La FETBB et la FIEC feront part, conjointement, de ces préoccupations aux membres chargés des négociations en trilogue.

## **8. Divers**

- En ce qui concerne la directive sur les marchés publics, il est signalé que le délai dont le Parlement européen dispose pour rendre un avis a été prorogé d'un mois. La directive ne sera probablement pas adoptée avant la fin de l'année. M. Frank Schmidt-Hullmann (FETBB-DE) pose la question de savoir si la FIEC et la FETBB pourront prendre une attitude commune sur le sujet. M. Ulrich Paetzold (FIEC) répond que la question est très complexe (notamment pour ce qui est de la proposition de directive sur les concessions).

- M. Campogrande (FIEC) signale que M. Tajani, vice-président de la Commission européenne, a assisté à l'assemblée générale de la FIEC qui s'est tenue à Istanbul le 8 juin 2012. À cette occasion, il a informé les participants qu'un chapitre spécial de la future communication sur l'avenir du secteur de la construction sera consacré aux ressources humaines, ce qui est susceptible d'intéresser les partenaires sociaux.

## **9. Prochaines réunions**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - 2 et 3 octobre 2012:    | groupe de travail «Santé et sécurité»;         |
| - 4 octobre 2012:         | groupe de travail «Formation professionnelle»; |
| - 14 et 15 novembre 2012: | groupe de travail «Emploi»;                    |
| - 14 décembre 2012:       | réunion plénière.                              |